Nations Unies

S/PV.8123



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8123e séance

Jeudi 7 décembre 2017, à 9 h 50
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Zambrana Torrelio
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Awad
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Guegen
	Italie	M. Biagini
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez Àlvarez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

17-42323 (F)







La séance est ouverte à 9 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : À la présente séance, le Conseil va entendre un exposé de l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent de l'Ukraine, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yelchenko.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Conformément au point iv) de l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de sécurité des activités du Comité des sanctions concernant le Soudan pour la période allant du 25 juillet au 7 décembre 2017. Je me félicite que cet exposé se fasse en séance publique, ce qui a pour effet de rendre encore plus transparents les travaux du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a examiné le premier rapport du Groupe d'experts sur le Soudan et adopté des mesures de suivi sur l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport. Le Comité a également modifié les informations relatives à un des noms inscrits sur sa liste de sanctions et a reçu du Groupe d'expert une mise à jour trimestrielle. De plus, pour la première fois, le Comité a tenu une réunion conjointe avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Le 8 août, le Groupe d'experts a remis au Comité son premier rapport établi en application du paragraphe 2 de la résolution 2340 (2017), dans lequel il signalait qu'il n'y avait eu aucun progrès notable concernant les divers volets du processus de paix au Darfour. Le principal point d'achoppement tenait au fait que les attentes des groupes rebelles darfouriens étaient supérieures aux concessions que le Gouvernement était prêt à faire.

Le Groupe d'experts a également fait une description détaillée des incursions armées au Darfour que des groupes armés darfouriens en provenance de Libye et du Soudan du Sud on menées en mai de cette année, et il a indiqué que les rebelles avaient essuyé de lourdes pertes tant en matériel qu'en effectifs. Une quantité importante d'équipements et de véhicules militaires ont été détruits ou saisis par les forces de sécurité à cette occasion. Des violations du droit international humanitaire ont également été signalées pendant les affrontements qui ont opposé les forces de sécurité gouvernementales aux groupes armés darfouriens.

Le Groupe d'experts a également observé que le Gouvernement soudanais continuait de transférer des avions militaires au Darfour sans avoir reçu l'autorisation préalable du Comité et il s'est dit préoccupé par le fait que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours n'avait pas abouti au désarmement des milices.

Le Groupe d'experts a souligné que des éléments armés darfouriens prenaient une part très active aux conflits en Libye et au Soudan du Sud en tant que mercenaires.

En ce qui concerne la coopération du Gouvernement avec le Groupe d'experts, ce dernier a reconnu la coopération positive du Gouvernement lors de ses missions au Soudan, tout en notant que l'expert financier continuait de se voir refuser un visa.

Le 8 septembre, le Comité s'est réuni pour entendre un exposé du Groupe d'experts sur son premier rapport et pour discuter des recommandations du Groupe. Le Coordonnateur du Groupe a assisté à la réunion en personne, tandis que deux experts y ont participé par visioconférence. Plusieurs membres du Comité ont félicité le Groupe d'experts pour la qualité du rapport et ont salué le renforcement de la coopération entre le Gouvernement soudanais et le Groupe. Plusieurs membres ont également souligné que la situation générale au Darfour s'était améliorée de manière notable. Un communiqué de presse a été publié à l'issue de la réunion du Comité.

Pour ce qui est des cinq recommandations que le Groupe a adressées au Comité, celui-ci a accepté les mesures de suivi proposées pour lesdites recommandations. Dans le prolongement de la recommandation 1, le Comité a chargé le Groupe de rédiger une notice d'aide à l'application pour la préparation de la documentation destinée à l'utilisateur final afin de garantir la bonne application du paragraphe 10 de la résolution 1945 (2010).

Suite aux recommandations 2 et 3, le Comité a envoyé une note verbale le 16 octobre pour encourager

les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre un rapport de mise en œuvre, en mettant l'accent sur les obstacles à l'application des sanctions. À ce jour, toutefois, le Comité n'a reçu aucun rapport de mise en oeuvre en réponse à son appel et a été informé le 18 octobre par la Mission permanente du Soudan du Sud que le Gouvernement sud-soudanais n'était pas en mesure d'appliquer les sanctions prévues en raison de la guerre civile qui fait rage actuellement.

Faisant suite aux recommandations 4 et 5 concernant la coopération du Soudan et d'autres États Membres avec le Groupe d'experts, le 16 octobre, le Comité a envoyé des lettres encourageant le Soudan et un État Membre à accélérer les réponses à la demande d'information du Groupe. Le 6 novembre, le Comité a envoyé une autre lettre au Gouvernement soudanais l'engageant instamment à aider le Groupe à s'acquitter de son mandat dans le meilleur environnement possible, notamment en délivrant sans retard des visas à entrées multiples et des autorisations de voyager au Darfour. Dans cette lettre, le Comité a également réitéré son appel pressant au Gouvernement soudanais pour qu'il revoie sa position concernant la délivrance d'un visa à l'expert financier.

Le 26 septembre, le Comité a reçu une lettre du Coordonnateur du Groupe d'experts recommandant que le Comité envisage de mettre à jour les informations figurant dans la liste de sanctions à propos de Musa Hilal Abdalla Alnsiem. En conséquence, le 17 octobre, le Comité a approuvé les modifications proposées. Un communiqué de presse et une note verbale à l'intention de tous les États Membres ont été publiés le même jour, à cet égard.

Le 18 octobre, le Comité a reçu la deuxième mise à jour trimestrielle du Groupe. Dans cette mise à jour, le Groupe a brièvement rendu compte de sa visite d'inspection des armes qui s'est déroulée du 30 juillet au 4 août à l'invitation du Gouvernement soudanais. Le Groupe a également fait état de l'impasse persistante dans le processus de paix. Les progrès de la campagne nationale de désarmement ont été stoppés lorsque les gardes-frontières dirigés par Musa Hilal ont refusé de désarmer et d'être intégrés aux Forces d'appui rapide. Tout en notant la coopération positive du Gouvernement soudanais, le Groupe s'est dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que l'expert financier ne puisse toujours pas entrer au Soudan et que les procédures internes d'obtention d'autorisations de voyager au Darfour retardaient le déploiement du Groupe au Darfour.

Dans mon précédent exposé au Conseil de sécurité, le 24 juillet, j'ai informé le Conseil que j'avais prévu de tenir des consultations avec le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, à la suite de ma visite au Soudan en mai. En conséquence, le 10 novembre, le Comité a tenu ses toutes premières consultations conjointes avec ces deux comités pour discuter de la présence des groupes armés du Darfour en Libye et au Soudan du Sud et d'une approche commune pour résoudre ce problème. Les Groupes d'experts qui appuient les trois Comités ont également participé à ces consultations et ont signalé que des groupes armés darfouriens avaient franchi les frontières soudanaises pour se rendre en Libye et au Soudan du Sud où ils se livraient au trafic d'armes et à d'autres activités mercenaires et illicites. Ils ont également indiqué que les activités des groupes armés étaient intimement liées aux problèmes rencontrés par ces États. Les participants à la réunion se sont félicités de la tenue des consultations conjointes. Ils ont également souligné qu'il importait de faire avancer les processus politiques dans les trois pays et de soutenir leurs structures institutionnelles. Les participants ont en outre fait remarquer que les menaces transfrontières posées par les groupes armés darfouriens attestaient l'importance qu'il y ait des synergies entre les Comités, les Groupes d'experts et les missions des Nations Unies sur le terrain. Un communiqué de presse conjoint contenant un bref résumé de la discussion a été publié après la réunion.

Le 27 novembre, le Comité a reçu le rapport final du Groupe d'experts établi en application de la résolution 2340 (2017). Le Comité se réunira ce mois-ci pour entendre une présentation du Groupe d'experts et pour discuter des recommandations figurant dans son rapport.

Enfin, j'ai l'intention d'évoquer mes réflexions personnelles dans l'exposé que je ferai le 8 décembre au Conseil en ma qualité de Président sortant.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je remercie l'Ambassadeur Yelchenko de son exposé.

La séance est levée à 10 heures.